

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 14 mars 2014

**Communiqué de presse n°3**

**POLLUTION ATMOSPHERIQUE :  
DEPASSEMENT DU NIVEAU D'ALERTE POUR LES PARTICULES EN SUSPENSION  
MAINTIEN DE LA REDUCTION DE LA VITESSE DE 20 KM/H SUR LES AUTOROUTES  
JUSQU'AU SAMEDI 15 MARS 22H**



Dans le cadre de l'épisode de pollution atmosphérique que connaît depuis plusieurs jours la zone Nord, régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, et du dépassement du niveau d'alerte des concentrations en particules, le préfet de la zone Nord a décidé de maintenir, compte-tenu de l'évolution des conditions météorologiques, jusqu'au samedi 15 mars 22h00, la réduction de la vitesse maximale autorisée de 20 km/h sur toutes les autoroutes du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie afin de retrouver un niveau de qualité de l'air satisfaisant.

La vitesse reste donc limitée durant la journée de samedi à :

- 110 km/h sur les portions d'axes normalement limitées à 130 km/h
- 90 km/h sur les portions d'axes normalement limitées à 110 km/h
- 70 km/h sur les portions d'axes normalement limitées à 90 km/h

Le renforcement du vent dans la journée de samedi va permettre une meilleure dispersion des particules et de retrouver temporairement, dimanche, une meilleure qualité de l'air.

Pour limiter les émissions dues aux transports, la population est par ailleurs invitée à limiter l'utilisation des véhicules à moteur au strict nécessaire et à privilégier les déplacements à pied, à vélo, en transport en commun ainsi que le co-voiturage.

Pour suivre l'évolution de la qualité de l'air dans votre ville, et connaître les valeurs de pollution atmosphérique mesurées par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air, consultez le site [www.atmo-npdc.fr](http://www.atmo-npdc.fr) et [www.atmo-picardie.com](http://www.atmo-picardie.com)

**Recommandations sanitaires**

Les particules peuvent provoquer des difficultés respiratoires, des irritations nasales et oculaires.

C'est pourquoi il est recommandé d'éviter les activités physiques et sportives intenses. Les personnes fragiles sont invitées à respecter scrupuleusement leurs traitements médicaux.

Les informations relatives à la santé sont disponibles sur les sites des Agences régionales de santé du Nord – Pas-de-Calais et de Picardie : [www.ars.nordpasdecalsais.sante.fr](http://www.ars.nordpasdecalsais.sante.fr) et [www.ars.picardie.sante.fr](http://www.ars.picardie.sante.fr)